

**PHOTO A
COLLER ICI**

INSCRIVEZ -VOUS

**SAISON
2022 / 2023
JEUNES**

Licencié la saison précédente, club : Nouveau licencié
Nom : Prénom :

Nationalité : Sexe : F H

Date de naissance : / /

Adresse complète :

..... Téléphone portable : __ / __ / __ / __ / __

Email :@.....

Souhaitez-vous un reçu pour votre C.E ? oui non

Taille du t-shirt offert pour l'adhésion : 7/8 ans 9/11 ans 12/14 ans S M L

Votre enfant souhaite-t-il faire de la compétition ? Oui Non

J'autorise ou Je n'autorise pas le BCP à prendre en photo mon enfant lors de ses activités au club ou en compétition et à éventuellement les publier sur le site et les réseaux du club.

Je consens ou Je ne consens pas à ce que mes coordonnées (mail et téléphone) soient utilisées dans le cadre de la communication interne du club.

Catégories d'âge	Année de naissance	Catégories d'âge	Année de naissance
Mini-Bad	2015 et après	Minimes (U15)	2009 et 2010
Poussins (U11)	2013 et 2014	Cadets (U17)	2007 et 2008
Benjamins (U13)	2011 et 2012	Juniors (U19)	2006 et 2005

→ CRENEAU DU MERCREDI,

Horaires :

.....

PIECES A FOURNIR EN PLUS DE CETTE FICHE DUMENT REMPLIE

- Le formulaire de prise de licence FFbAD dûment rempli (*à récupérer au forum des associations, sur le site www.bcp95.fr ou au gymnase, ou bien à imprimer soi-même*).
- Une photo d'identité collée sur cette fiche.
- L'autorisation d'hospitalisation ci-contre signée ; signature du règlement interne ci-contre par le joueur **et** le responsable légal.
- Le règlement en espèces, par virement ou par chèque à l'ordre du BCP d'un montant de 150€.

REGLEMENT INTERNE

Art. 1 : Pour leur confort et leur sécurité, les joueurs doivent avoir un équipement de sport adéquat. Ils doivent **impérativement** changer de chaussures pour accéder à la salle et laisser leurs affaires dans les vestiaires. Par ailleurs les chaussures doivent avoir des semelles qui ne marquent pas le sol.

Art. 2 : Les joueurs montent et démontent les terrains, ne laissent pas de débris sur l'aire de jeux ainsi que dans les vestiaires (volants usagés, bouteilles, etc...) Des poubelles sont à leur disposition dans le gymnase.

Art. 3 : Les volants (plastiques ou en plumes) sont fournis par le club lors des entraînements et sont à la charge des joueurs lors des séances de « jeu libre ».

Art. 4 : Le Badminton Club de Pontoise décline toute responsabilité concernant les vols pouvant être commis dans le gymnase.

Art. 5 : Lors des séances de « jeu libre », il est souhaitable qu'un roulement sur les terrains se fasse environ toutes les 20 minutes.

Art.6 : Les jeunes licenciés n'étant couverts par l'assurance du club qu'au moment où ils sont pris en charge par un responsable du club, les personnes accompagnant les enfants à leur séance d'entraînement sont priées de s'assurer de la présence du responsable avant de partir.

Art. 7 : Les joueurs poussins et benjamins (U11 et U13) durant toute la séance de jeu libre à laquelle ils participent devront obligatoirement être accompagnés d'un responsable légal. Les minimes, cadets et juniors sont autorisés à venir seuls et à jouer uniquement si des adultes sont présents dans la salle sous couvert d'une décharge de leurs parents.

Art. 8 : Pour inviter des personnes extérieures au Badminton Club de Pontoise : ces personnes doivent être obligatoirement titulaires d'une licence prise à la FFbAD pour la saison en cours. Prévenir le président afin de donner la date de venue de ce joueur ainsi que son nom.

Art. 9 : Pour avoir accès aux installations, tout joueur devra avoir rendu son dossier d'inscription complet et ce dans les quinze jours qui suivent son premier essai.

Art. 10 : Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise est définitive, aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison.

Art. 11 : Tout licencié déclare adhérer à l'assurance « responsabilité civile et individuelle accident » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance.

Art. 12 : Tout comportement jugé excessif et irrespectueux vis-à-vis des autres joueurs, des entraîneurs et du matériel ou ne respectant pas les articles précités, pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du créneau et/ou du club.

Art. 13 : Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise implique l'adoption du présent règlement.

Signature du joueur

Signature des parents

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné(e) M.*, Mme* , père *, mère *, tuteur *, autorise mon enfant à participer aux animations sportives et aux sorties organisées par le BADMINTON CLUB DE PONTOISE durant la période du 1er Septembre au 31 Août

En cas d'urgence, j'autorise les responsables à hospitaliser mon enfant sous anesthésie générale et à faire pratiquer une intervention chirurgicale en cas de nécessité.

Signature

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

..... ☎ : __ / __ / __ / __ / __

ou ☎ : __ / __ / __ / __ / __